



Un site internet pour 2 micro-entrepreneurs : possible ?

Par **music54**, le **06/01/2018** à **19:36**

Bonjour à tous les bénévoles du site et merci d'avance pour votre aide!

Je suis micro-entrepreneur dans plusieurs domaines, notamment celui de chargé d'études.

J'ai créé récemment un site internet qui recense le type d'études que je réalise, avec des infos, et un onglet "contact" (avec mon numéro de téléphone perso et un petit encart pour que le futur client tape son message, que je réceptionne dans une boîte mail outlook (pour le moment!) qui elle aussi m'appartient (puisque créée au départ avec mes coordonnées).

Là où j'ai besoin de votre aide, c'est parce qu'un ancien collègue à moi (nous fûmes tous 2 chargés d'études en salariés dans une autre entreprise) est aussi maintenant chargé d'études indépendant. Nous faisons exactement le même métier.

Et ce qu'on souhaiterait, en plus de rester chacun micro-entrepreneur, c'est avoir uniquement un seul site internet qui nous apporte notre clientèle. Ainsi, communiquer au nom du site internet, mais en restant indépendants, dans le sens où ce serait uniquement pour se partager l'ensemble des clients, mais en ayant notre clientèle respective (et chaque étude serait faite de A à Z par le chargé d'études choisi).

Pour simplifier, on voudrait juste avoir une communication commune (partage des frais entre nous concernant google adwords par exemple, un mois l'un paie, un mois l'autre...), et officiellement se partager les clients qui contactent le site, et avoir ainsi chacun notre fichier clients, mais qui provient de la même source, à savoir notre site internet commun.

Est-ce légal, et à partir de quel moment risquerait-on d'être requalifiés en "société de fait" ?

Si c'est légal, est-ce obligatoire d'avoir nos 2 téléphones respectifs présents sur l'onglet "contact", ou bien puis-je par exemple agir en tant qu'apporteur d'affaire à titre gratuit, en toute légalité ?

Merci beaucoup.